



Le député Sébastien DENAJA répond à notre appel :

Monsieur le Président,

Vous aviez souhaité m'interpeller au sujet de la loi NOTRe et notamment sur la redevance sur les mouillages.

Vous le savez, la taxe de mouillage était initialement un projet du gouvernement, à l'article 18A de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République.

Cette mesure a été supprimée par la commission des lois par voie d'amendement parlementaire de députés du groupe socialiste, républicain et citoyen.

Des amendements tendant à rétablir cette taxe ont été déposés par les groupes UMP, Ecolo et RRDP en vue de la séance publique.

Ils n'émanent pas du groupe majoritaire, et pour cause, la commission des lois a statué, et les députés du groupe socialiste ne souhaitent pas revenir sur une mesure supprimée. Lorsque ces amendements ont été examinés en amont de la séance publique, la commission des lois les a, une nouvelle fois, repoussés.

Ainsi, et pour toutes ces raisons, lorsque ces amendements seront examinés en séance, je me prononcerai contre, car j'estime, comme vous, que cette taxe est injuste et injustifiée. Soyez assurés de tout mon soutien.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Sébastien DENAJA

Député de l'Hérault (7e)